



## Association du Marché Agricole de Lennoxville (AMAL)

### Contrat de location et engagement pour la saison 2017

LE MARCHÉ AGRICOLE DE LENNOXVILLE est un OSBL constitué légalement depuis 2016.

Ses objectifs sont :

- Établir et maintenir le marché public agricole de Lennoxville connu aussi sous le nom « Marché Agricole de Lennoxville Farmer's Market »;
- Fournir l'opportunité aux résidents de Lennoxville et de la région environnante, dans les Cantons de l'Est, d'acheter des produits de haute qualité cultivés ou préparés localement;
- Fournir l'opportunité à de petites entreprises agricoles, des artisans ou des maraîchers locaux de mettre en marché leurs produits directement auprès des consommateurs et ainsi renforcer l'économie agricole ou artistique locale et la viabilité de ces petites entreprises;
- Établir et maintenir un standard d'opération qui inspire la confiance du public envers le concept d'un marché public;
- Organiser, selon les intérêts des membres, d'autres activités au bénéfice de la communauté avec une emphase sur la production locale de nourriture et de produits artisanaux. Ces activités peuvent inclure, mais ne sont pas limitées à, des ateliers éducatifs et des activités sociales et/ou de service communautaire;

### Entente intervenue entre

ASSOCIATION DU MARCHÉ AGRICOLE DE LENNOXVILLE (AMAL), personne morale, ci-après nommée le "Marché", ayant son siège social au 1-3013 rue College, Sherbrooke (Québec) J1M1T8, représentée par XXXX, agissant aux présentes, ladite personne morale, en sa qualité de xxxxxx.

ET

XXXXX, entreprise ayant son siège au ZZZZZZ, ici représentée par XXXXXX, ci-après nommée le "Membre"

#### Définition d'un Marché public

Extension des activités de production, de transformation et de mise en marché de nos produits locaux. Le marché public favorise les échanges directs entre les citoyens et un regroupement significatif de producteurs agricoles et de transformateurs artisans de l'agroalimentaire. Ceux-ci y occupent une place prépondérante. L'organisation maintient des liens officiels avec la municipalité. Le marché est en opération sur une période déterminante pour ses membres qui en assurent la pérennité. (Source : Association des marchés publics du Québec)



## Association du Marché Agricole de Lennoxville (AMAL)

### Contrat de location et engagement pour la saison 2017

#### Emplacement & horaire du Marché :

Le Marché se tiendra tous les samedis du 24 juin au 7 octobre 2017 de 10 h à 13 h

Sur le terrain du Provingo Lennoxville au 169 rue Queen, Lennoxville

Le site sera ouvert de 9h à 14h afin de permettre l'installation et le nettoyage des lieux avant et après la tenue du marché.

#### Investissement

Kiosque 10' X 10'

Location d'un espace : **Saison complète** (15 semaines du 24 juin au 7 octobre 2017)

150 \$

Location d'un espace : **Occasionnel** (entre le 24 juin et le 7 octobre)

1 présence : 25\$

Le *Membre* s'engage à payer 50% du prix convenu à la signature de cette entente et le dernier versement au plus tard le 1<sup>er</sup> jour de marché.

#### Conditions de l'entente

Le **MARCHÉ** s'engage à :

- Assurer l'administration générale de l'événement;
- Se conformer à toute réglementation liée à la gestion d'une OBNL.;
- Faire la promotion du *Marché* au niveau local et régional dans la mesure des ressources disponibles;
- Fournir un lieu convivial et animé, entre autres par la présence de musiciens, d'organismes, d'animateurs ou autres artistes;
- Recruter et contracter les membres exposants;
- Effectuer les démarches de financement auprès des partenaires;
- Fournir un lieu et des équipements nécessaires pour se conformer aux règles du MAPAQ, tel que précisé au *Guide des bonnes pratiques d'hygiène pour les marchés publics alimentaires* en annexe;
- Gérer le volet réglementaire du site : permis, assurance civile, réglementation;
- Mettre en place des dispositifs pour aider la tenue hebdomadaire du Marché;
- Mettre à la disposition de la clientèle des poubelles et une aire de stationnement;
- Encourager les membres à traiter leurs clients avec toute la courtoisie et l'intégrité possible, les inciter à vendre leurs marchandises et à fournir leurs services à des prix raisonnables.
- Aviser le *Membre* si, pour toute raison hors de son contrôle, le *Marché* ne peut pas louer l'emplacement prévu pour les dates convenues. Lors d'une telle situation, le *Marché* s'engage à :



## Association du Marché Agricole de Lennoxville (AMAL)

### Contrat de location et engagement pour la saison 2017

- Soit remettre au *Membre* un crédit valide pour toute autre période de location disponible de durée semblable en compensation du dépôt versé au moment la réservation.
- Soit à rembourser au complet l'équivalent de la ou des dates manquantes.

Aucun montant supplémentaire pour dommages ou pertes subies ne pourra être réclamé de quelque façon que ce soit au *Marché*.

#### Le **MEMBRE** s'engage à :

- Être membre en règle du Marché et en respecter les Règlements Généraux;
- Utiliser les lieux loués afin d'y installer et y tenir un étal pour y vendre sa marchandise. Un emplacement sera attribué et il sera normalement conservé durant toute la saison. Toutefois, le *Marché*, se réserve le droit de modifier l'aménagement au besoin;
- Être présent de manière assidue à son kiosque beau temps/mauvais temps pour la durée de l'entente et de l'ouverture à la fermeture du marché soit de 10h à 13h. Il s'engage à aviser le *Marché* au minimum 4 (quatre) jours d'avance advenant une absence. Le *Membre* ne peut céder ou sous-louer son emplacement sans le consentement écrit du *Marché*. Si le *Membre* s'absente à deux occasions sans préavis, l'entente sera résiliée immédiatement. Les frais de location ne sont pas remboursables et serviront à titre de pénalité;
- Ne pas amener d'animaux de compagnie ou autre durant les heures de marché. Les enfants doivent être supervisés en tout temps pour assurer leur sécurité;
- Libérer l'espace du marché de tout véhicule 30 minutes avant l'ouverture. Être prêt à accueillir les visiteurs à partir de 10h;
- Fournir son matériel (abri, table, nappe, poubelle etc.), être responsable de l'aménagement de son espace et du transport de son matériel à chaque jour de marché;
- Nettoyer son emplacement après chaque utilisation. Tout dommage causé à l'emplacement loué est sous la responsabilité du *Membre*;
- Aider au démontage et ramassage du site à la fin de chaque marché;
- Déclarer le montant total de ses ventes quotidiennes (ces données non nominatives ne seront utilisées qu'à des fins de statistiques et resteront confidentielles);
- Respecter les normes de salubrité, d'hygiène et d'innocuité des aliments du Centre québécois d'inspection des aliments et santé animale et toute réglementation à laquelle il est assujetti;
- Se conformer à toute réglementation publique applicable à ses opérations et aux lieux loués et obtenir les permis et assurances nécessaires à l'exercice de son activité;
- Permettre aux membres du comité de visiter leur entreprise dans le but de mieux vous connaître et pour fin d'activités promotionnelles;
- Participer aux concours et autres activités promotionnelles, de participer à la rémunération des animateurs, musiciens et autre par la constitution d'un panier collectif de produits (valeur de 5\$ par marchand pour chaque panier);



## Association du Marché Agricole de Lennoxville (AMAL)

### Contrat de location et engagement pour la saison 2017

- Fournir, lors de la signature du présent bail, une attestation d'assurances responsabilité civile couvrant l'ensemble de ses activités pour une somme minimale d'un (1) million de dollars, et à maintenir cette couverture en vigueur pour toute la durée du terme;
- Fournir, lors de la signature du présent bail, une copie des permis d'inspection des aliments (MAPAQ) valide, couvrant l'ensemble de ses activités pour toute la durée du terme;
- Décharger le Marché, ses administrateurs et ses bénévoles de toute responsabilité en cas de réclamations ou plaintes, demandes, dettes, dommages, jugements, coûts ou dépenses ou toute autre perte de toute nature provenant ou en lien avec la tenue du marché.
- De par leur expertise et leur connaissance des marchés publics, les producteurs réguliers s'engagent à s'impliquer de manière soutenue dans le déroulement des activités du marché public et y jouer un rôle actif :
  - Agir en tant que comité aviseur : Alimenter en termes d'idées, suggestions ou commentaires sur les événements à organiser ou sur tout aspect permettant d'assurer le succès et la bonne conduite des opérations du *Marché*, participer à la réalisation du bilan de fin d'année et à la planification de la saison suivante.

### Dispositions particulières

#### PRODUITS VENDUS :

- Tous les produits vendus doivent être cultivés, récoltés ou fabriqués par le *Membre*;
- Tous les produits artisanaux doivent être des œuvres originales de l'artisan;
- Les produits de marketing de réseau ou les produits en revente sont interdits;
- Les produits doivent être présentés de manière organisée, sanitaire et aucun aliment ne doit être placé à moins de 10 cm du sol;
- Les prix doivent être clairement indiqués durant la vente. Aucune vente n'est permise avant l'ouverture officielle du marché;

#### PRODUCTEURS

- Le Marché donne priorité aux producteurs, transformateurs et artisans habitant dans un rayon de 50 km du Marché;
- Le Marché favorisera les producteurs/transformaters/artisans lui permettant d'atteindre le ratio de répartition des types de productions suivantes :
  - un minimum de 75 % de producteurs agricoles et producteurs et/ou transformateurs;
  - un maximum de 25 % d'artisans;
- La priorité sera donnée aux producteurs inscrits pour toute la saison du marché. Les places restantes seront attribuées selon la formule « premier arrivé, premier servi ».



## Association du Marché Agricole de Lennoxville (AMAL)

### Contrat de location et engagement pour la saison 2017

#### ARTISANS

- Les produits offerts doivent être faits à la main par l'artisan;
- Les participants devront présenter, à la signature du contrat, leur liste de produits offerts;
- Pour les produits naturels ou cosmétiques, l'artisan doit s'assurer d'être conforme à la législation en vigueur tel que la « Loi sur les aliments et drogues » et le « Règlement sur les cosmétiques ».

#### PRODUITS COMPLÉMENTAIRES

**Les Membres voulant offrir des produits autres que les leurs uniquement afin de diversifier et compléter l'offre du marché devront respecter les points suivants :**

- Obtenir l'approbation du *Marché* et fournir une liste détaillée qui sera soumise préalablement au comité du marché;
- Les exposants devront prioritairement offrir des produits cultivés et/ou transformés dans un rayon de 50km du *Marché*;
- La provenance et le nom du producteur devront être indiqués;

#### Modification de l'entente

Sur demande écrite de l'une ou l'autre des deux parties en cause, et moyennant l'accord des deux parties, les modalités de la présente entente pourront être révisées, amendées ou complétées, en tout ou en partie.

#### Responsabilité

- Le *Marché* ne peut être tenu responsable de tous dommages pertes ou vols aux biens et aux équipements du *Membre* ou pertes subies résultant d'accident, de délais, de frais encourus, de blessures, décès ou d'événements résultant de cas fortuit ou de force majeure et hors de son contrôle;
- Le *Marché* ne peut être tenu responsable pour toute interruption hors de son contrôle des services publics d'électricité, d'eau courante, etc.;

#### Engagement

Je, soussigné, accepte de respecter les règlements du *Marché* et m'engage à me conformer à la présente entente.

Je suis conscient que lorsque le *Membre* est en défaut et contrevient aux dispositions de l'entente il s'expose à son expulsion contre aucun remboursement. Le *Marché* conservera son droit de recours contre le *Membre* si des dommages sont avérés.

En cas d'expulsion le *Membre* peut déposer par écrit une requête pour se faire entendre auprès du conseil d'administration du *Marché*. Suite à cette audition, et éventuellement après consultation du comité aviseur, le CA prendra une décision définitive qui sera sans appel.



## Association du Marché Agricole de Lennoxville (AMAL)

### Contrat de location et engagement pour la saison 2017

Ententes bilatérales particulières :

Nom du *Membre* (en caractères d'imprimerie) : \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Représentant du Marché (en caractères d'imprimerie) : \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

- \* Veuillez retourner une copie signée avec votre paiement et les documents requis
- \* Veuillez libeller votre chèque au nom de "Association du Marché Agricole de Lennoxville".